

Durée : 4h30

Longueur : 15 km

Balisage : vert

▼ 541 m ▲ 826 m

Dénivelé : + 600 m

Difficile

Ce parcours plutôt physique par sa distance amène le visiteur dans les sites patrimoniaux majeurs mais discrets de la vallée du Goul. Le regard croise tour à tour églises romanes, château de style Renaissance, fours à pain aux toits de lauze, fontaines, maisons de maître et croix de chemins. D'un versant à l'autre, ces éléments jalonnent l'itinéraire dans une ambiance arborée, avec, en toile de fond, le volcan cantalien, et au sud, la curieuse table basaltique de Ronesque qui se détache de l'horizon au soleil couchant.



*Traversée de propriétés privées,
chiens interdits, même tenus en laisse.*



Pour plus d'infos :
Office de Tourisme du Carladès
www.carlades.fr

Création et entretien du circuit :
Communauté de Communes Cère et
Goul en Carladès
www.carlades.com

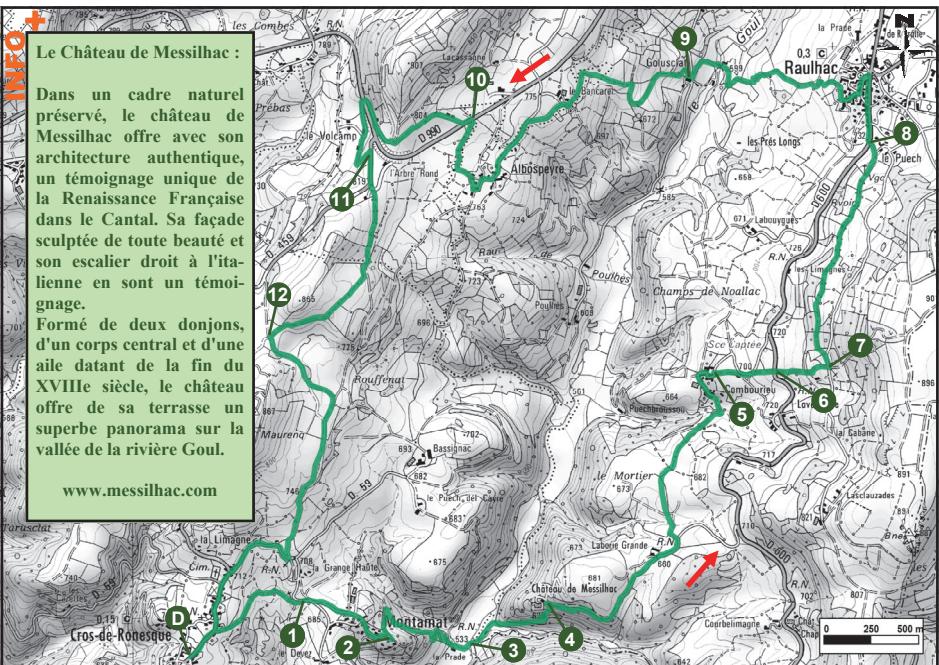
Crédit photo CD15-BBT

**Vous souhaitez noter et/ou signaler
un problème sur cet itinéraire :**
www.rando.cantal.fr

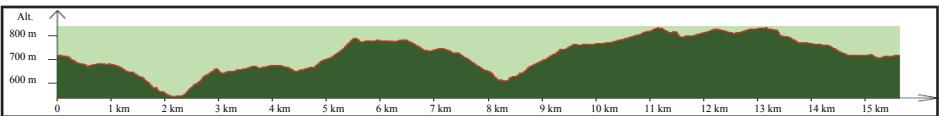
Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Le Château de Messilhac

CROS DE RONESQUE - RAULHAC - BADAILHAC



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



1 A Cros-de-Ronesque, se garer sur le parking au dessus de la mairie, place du Coudere.

Face au panneau de départ, prendre la route à gauche et dépasser la cabine téléphonique.

Après 180 mètres environ, prendre à droite le chemin de terre entre les maisons. Descendre sur ce bon chemin en restant à gauche.

2 Après environ 600 mètres retrouver la voie communale. Prendre à droite, puis, à la patte d'oie, rester à gauche et gagner le hameau de Montamat.

3 Au centre du village, entre la grange et la maison, prendre à gauche le chemin qui descend dans le bois. Après quelques lacets, aboutir au niveau d'un hangar agricole. Laisser le chemin de gauche, traverser la rivière et prendre en face en direction de l'entrée d'un pré. Prendre le chemin immédiatement à droite qui longe le pré à main gauche et la rivière à main droite.

4 Traverser le pont-passerelle qui enjambe le Goul, et, à l'intersection, tourner à gauche. Passer le portillon et pénétrer dans le pré. Le traverser en gardant la clôture à main gauche et retrouver la forêt.

Le chemin remonte dans le bois et aboutit sous les remparts du château de Messilhac. Continuer la montée, traverser une chicane et retrouver l'entrée du château.

5 Prendre à droite la petite route qui remonte sur le plateau. Au lieu-dit Laborie Grande, après la grange avec modillons, continuer sur la route pendant environ 150 mètres, puis la quitter pour emprunter un large chemin sur la gauche. Après quelques mètres passer le portail et rester sur le chemin entre les bergers électriques.

Parcourir environ 1 km et remonter au hameau de Combouret.

6 Traverser le village, puis tourner à droite sur un petit chemin caillouteux qui remonte jusqu'à une grange. Retrouver la route sur environ 50 mètres et prendre le chemin en face qui monte tout droit jusqu'à la D600.

7 Traverser la route et prendre en face le chemin qui monte à flanc de coteau. Continuer sur ce chemin qui remonte jusqu'à la voie communale.

8 Prendre à gauche, et après quelques mètres, quitter la route pour prendre le chemin à nouveau à gauche. Le chemin pénètre dans la hêtraie. Traverser tour à tour deux chicane et continuer en face sur ce bon chemin bordé d'arbres et de prairies. Le chemin redescend ensuite au niveau de la D600 (belle vue sur Raulhac et la vallée du Goul au niveau de l'oratoire).

9 Tourner à droite et rentrer dans Raulhac (le bourg possède une des plus belles églises du Carladès dont l'origine romane remonte au 12^e siècle, la place est ornée d'un tilleul Sully). Remonter la rue jusqu'à hauteur du mur d'enceinte de l'église. Prendre la ruelle à gauche. A l'intersection sous l'église, prendre à gauche et remonter la rue sur environ 100 mètres.

Au croisement, laisser la rue en face et prendre à droite qui dessert une patte d'oie. Rester à gauche et aboutir à une petite place. Au milieu de celle-ci, prendre la petite ruelle à droite et regagner un chemin qui redescend entre prairies et bois jusqu'aux premières habitations de Golusclat.

Traverser le pont qui enjambe le Goul et remonter sur environ 200 mètres.

10 Arrivé à un replat, au croisement des pistes, prendre à gauche et redescendre sur un bon kilomètre. A la route, prendre à droite puis regagner Cros de Ronesque et le point de départ.

11 Prendre la route à droite sur environ 150 mètres. A hauteur de la maison neuve, tourner à gauche, et prendre ce bon chemin sur environ 1 km qui domine la vallée du Goul et la table basaltique de Ronesque.

12 Arrivé à un replat, au croisement des pistes, prendre à gauche et redescendre sur un bon kilomètre. A la route, prendre à droite puis regagner Cros de Ronesque et le point de départ.

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Pour une randonnée sans souci



Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.